

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.11.2020	21h17	20.362	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Patrick Herrmann
Titre : L'APG des collaborateurs de l'État dans le brouillard d'automne
Contenu : En janvier 2020, les collaborateurs de l'État ont reçu un message les informant que les conditions de leur assurance APG allaient changer et qu'ils en seraient informés par la Vaudoise. Fin octobre, ils ont reçu un courrier de la Vaudoise disant qu'elle avait cassé le contrat avec l'État et qu'elle leur proposait désormais des contrats individuels. Apparemment, les employés de l'État sont assez désemparés par la situation, sommés qu'ils sont de répondre à l'offre de la Vaudoise alors qu'ils ignorent si le SRHE a l'intention de proposer une nouvelle possibilité de contrat collectif à l'ensemble de la fonction publique... La question est donc simple : l'État s'apprête-t-il à communiquer à ses collaborateurs qu'ils auront l'occasion de souscrire une APG à des conditions favorables avec l'assurance avec laquelle il a conclu un contrat d'assurance-accident ou ceux-ci doivent-ils désormais négocier eux-mêmes avec l'assurance de leur choix ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Patrick Herrmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :